

budget, cet exposé, a été présenté à la Chambre des communes le 8 novembre.

En fait, M. Robson a travaillé bénévolement pour le ministre des Finances. Conformément à une entente verbale, il devait être rémunéré, mais cette entente n'a pas été honorée pour des raisons qui ne nous ont pas encore été dévoilées. De toute façon, il était là au cours de cette période particulièrement délicate, une période non moins délicate à mon avis que celle dans laquelle nous sommes à l'heure actuelle et qui doit mener enfin à la présentation d'un budget, si Dieu le veut, dans les derniers jours de mai. On nous dit que ce sera dans la semaine du 20 mai. Je ne peux m'empêcher de noter en passant que j'ai appris la chose par les journaux et non ici à la Chambre des communes...

Mme McDougall: Vous n'êtes jamais à la Chambre.

M. Johnston: ... où elle aurait dû être annoncée.

De toute façon, ce genre de pratique administrative pernicieuse et piteuse est intolérable. J'espère que le vice-premier ministre, qui est ici aujourd'hui et qui est connu pour son souci des convenances et des bons procédés, verra à ce que ce genre de choses ne se reproduise plus, à ce que les ministres soient rappelés à l'ordre, à ce qu'aucun autre bénévole ne vienne ainsi travailler dans un ministère sans signer d'engagement touchant les conflits d'intérêts, dans un secteur délicat, pour ensuite réintégrer son entreprise où son nom figure toujours sur la liste de paye.

Dans le cas qui nous occupe, il y a en outre la question du contrat. Toutes questions de parenté avec le beau-frère et la sœur qui siège au conseil d'administration mises à part, si je n'ai pas pris la peine de parler de ce contrat de \$234,000 c'est parce que nous ne saurions tolérer ce genre de méthode administrative, ni cette façon de traiter à la légère des traditions solidement établies en matière de gouvernement. Monsieur le Président, il est franchement impossible de tolérer pareille chose. Le vice-premier ministre, tous les ministres et députés de l'arrière-ban savent bien que leur position est indéfendable.

Nous savons comment les bureaux ministériels fonctionnent, nous qui avons eu le privilège de servir le gouvernement à titre de ministres. Le vice-premier ministre est sorti de ses gonds lorsque j'ai prétendu que M. Robson n'était pas surveillé. Voyons au juste de quoi il retourne.

On nous a dit que M. Robson n'avait pas accès aux documents secrets. Je n'en sais rien. Mais j'ai entendu, par contre, le ministre déclarer à la Chambre qu'il était particulièrement préoccupé pendant cette période-là, que c'était une époque très occupée de sa vie. Je me rappelle textuellement des mots qu'il a employés lorsqu'il a dit qu'il était obligé de passer pas mal de temps à Washington, qu'il avait invité M. Robson à organiser son bureau, sans nous dire quel était son titre. On nous a fourni des renseignements, mais pas grand-chose qui nous permette de comprendre ce qu'a fait M. Robson. N'étant pas rémunéré, il n'était pas question de rapports de supérieur à subalterne dans son cas. J'ignore qui était son surveillant immédiat, si c'était le ministre lui-même. Il affirme qu'il y avait un chef de cabinet. Était-ce cette personne qui supervisait M. Robson, ce volontaire du secteur privé qui connaissait

Les subsides

mieux le ministre sans doute, du fait de son expérience antérieure, que le chef de cabinet lui-même. Dans ce cas, pourquoi a-t-on tellement insisté pour lui faire prêter serment? Cela m'étonne en soi, que ce monsieur ait dû prêter serment pour travailler. Sans doute parce qu'on a pensé qu'il pourrait avoir accès à des documents secrets; pourtant, il n'a pas signé de déclaration concernant les conflits d'intérêts.

• (1430)

Toutes questions déjà abordées mises à part, notamment le fait qu'il ait été de la famille, la question du contrat adjugé sans soumission, toutes ces questions donc mises à part, il reste un point administratif très important. Et c'est justement cette question que j'ai voulu développer un peu.

Je dois dire combien je suis heureux que le vice-premier ministre soit ici. Je le lui rappelle, le moment ne convient pas pour exhumer d'anciens griefs et revenir sur le favoritisme qui existait par le passé.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Ce qui m'intéresse c'est ceci: comment les ministres administrent-ils leur ministère? En sa qualité de vice-premier ministre, le député doit veiller au bon déroulement des choses, veiller à ce que de telles situations ne se reproduisent pas. Comme je l'ai dit ce matin—et je le répète parce que cela me semble approprié en ce moment—nous avons l'habitude de retenir le service de personnes pendant des périodes données. Je sais que le vice-premier ministre a pu retenir les services de Canadiens éminents pour faire partie d'un comité dont la tâche est de dégraisser certains programmes. Nous avons hâte par ailleurs que le vice-premier ministre nous fasse part des résultats des efforts de ce comité. Je suis sûr que ces personnes ont eu accès à certains documents, comme je suis également certain que le vice-premier ministre a veillé ou bien à ce qu'elles n'aient accès à aucun document qui les auraient mis en situation de conflit ou bien à ce qu'elles respectent les directives concernant les conflits d'intérêts.

Ce matin, j'ai rappelé la mémoire d'hommes fameux qui, pendant la triste période de la Deuxième Guerre mondiale, ont offert leurs services au gouvernement du Canada pour la modique somme d'un dollar par année. Voici donc un certain M. Robson qui semble avoir offert gratuitement ses services, bien qu'il y ait eu une entente verbale à laquelle on n'a pas donné suite, et immédiatement après qu'il ait quitté le cabinet du ministre des Finances (M. Wilson), sa compagnie, Lawson Murray Limited de Toronto obtint un contrat de publicité non sollicité de \$234,000. Si cela n'incite pas les députés à s'interroger sur les méthodes administratives du ministère des Finances et de tout autre ministère où la même chose pourrait se produire, je me demande ce qu'il leur faut pour le faire.

M. Lewis: Monsieur le Président, je comprends le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) qui a parlé des députés qui lisent des journaux à la Chambre. Je voudrais lui dire que nous nous intéressons tous vivement à l'éditorial paru dans le numéro d'aujourd'hui du *Star* de Toronto qui parle des critiques injustifiées dont le ministre des Finances (M. Wilson) fait l'objet. Le député sait que ce n'est pas un journal qui appuie souvent notre parti.